

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) a pour objet d'assurer l'organisation, le financement et le développement des transports en commun de voyageurs dans l'agglomération lyonnaise.

Il est composé de deux collectivités, la communauté urbaine de Lyon et le conseil général du Rhône, et il est administré par un comité de dix-huit membres, dont neuf membres communautaires ;

B - Propose de désigner les neufs représentants de la communauté urbaine de Lyon au sein du comité syndical du SYTRAL ;

Vu le présent dossier ;

Vu le résultat de scrutin ;

délibère

Désigne messieurs Maurice Charrier, Jean-Philippe Delsol, mesdames Marie-Chantal Desbazeille, Claudine Friehe, messieurs Jacques Malaval, Christian Philip, Jean-Jack Queyranne, Michel Tribet et madame Michèle Vullien en tant que représentants de la communauté urbaine de Lyon au sein du comité syndical du SYTRAL.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,